



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Division des écoles

Metz, le 22/12/2023

Bureau de la gestion collective DE2

Affaire suivie par :
Hélène de VAULX
Chef de bureau

Marie BORDIN
Gestionnaire mouvement
Tél : 03 87 38 63 47

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Le Directeur académique,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale de la Moselle

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'Education nationale

OBJET : prise en compte des situations sociales graves – mouvement intra départemental
- rentrée scolaire 2024.

La prise en compte des situations sociales graves a pour but d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

Dans le cadre du mouvement intra départemental 2024, les situations sociales suivantes peuvent être prises en compte :

- personnels et/ou leurs enfants, victimes de sévices ou de menaces graves dans le cadre de leur vie privée ;
- finances très dégradées (intervention de la commission de surendettement et mise en place d'un plan de redressement financier extrêmement rigoureux) : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à se maintenir dans son emploi ou à éviter des doubles charges ;
- décès brutal du/de la conjoint(e) avec jeunes enfants : un rapprochement de domicile doit permettre d'aider l'intéressé(e) à faire face aux obligations familiales et éducatives. Un rapprochement d'un contexte familial facilitant la prise en charge des enfants est également envisageable ;
- à titre très exceptionnel : la prise en charge d'ascendants ou de collatéraux malades ou toute autre difficulté entraînant des conséquences graves sur l'activité professionnelle (exemple : séparation qui entraînerait un réel isolement) peuvent faire l'objet d'une évaluation sociale.

Pour signaler une de ces situations, vous devez adresser **à partir du lundi 8 janvier et jusqu'au vendredi 9 février 2024** (dernier délai), un courrier concis et explicite, accompagné d'éventuelles pièces justificatives, directement par voie postale et sous pli confidentiel, aux assistantes de service social des personnels de la DSDEN de la Moselle :

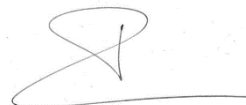
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle
Service social en faveur des personnels de l'Education nationale
Bureau des assistantes de service social
27 place Saint Thiebault
57000 METZ

Ce courrier doit :

- comprendre tout élément permettant d'apprécier la situation (preuves) ;
- présenter un projet de mutation cohérent ;
- établir un lien clair entre la raison évoquée, la demande de mutation et l'atteinte du bénéfice.
En effet, la mutation doit avoir pour effet d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

En fonction des éléments transmis, les assistantes de service social des personnels pourront vous recontacter.

Les services de la DSDEN se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire relative au mouvement intradépartemental (ce.dsden57-de2@ac-nancy-metz.fr).



Gregory PREMON